



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, LEVA Hélène

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
Mme Lorena GRANTCOLA a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme LEVA Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur BOSCH Bertrand

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

7.10.2. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – VOTE DES TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ESPACE JEUNES

Monsieur le Maire,

PROPOSE, dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires destinés aux enfants de 3 à 11 ans, et conformément au règlement intérieur de ces accueils, d'apporter plusieurs ajustements à la grille tarifaire.

INDIQUE que ces évolutions portent notamment sur :

- L'élargissement et l'homogénéisation des horaires de la journée d'accueil de loisirs, désormais fixés de 7 h 30 à 18 h 30,
- La simplification des modalités de réservation pour les vacances scolaires, avec la mise en place d'une formule unique à la journée,

PRECISE que les tarifs de l'Espace Jeunes restent inchangés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives aux accueils collectifs de mineurs,

Vu la délibération fixant le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires en date du 1^{er} juin 2026,

Vu la délibération DEL_2022_084 en date du 30 septembre 2022 fixant le règlement intérieur de l'Espace Jeunes,

Vu les orientations et préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales en matière de tarification des services enfance-jeunesse,

Considérant que la commune organise un service public d'accueil périscolaire et extrascolaire destiné aux enfants de 3 à 11 ans,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant la nécessité d'adapter les modalités de fonctionnement du service, notamment les horaires et les conditions de réservation, afin de répondre aux besoins des familles,

Considérant que la simplification des modalités d'inscription, notamment pour les vacances scolaires, contribue à une meilleure lisibilité du service,

Considérant que la réservation préalable des prestations est indispensable pour garantir la sécurité des enfants, le respect des taux d'encadrement et la qualité du service rendu,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Laetitia PAHUD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs du service enfance-jeunesse, à compter du 4 juin 2026, conformément à la grille suivante :

Tranche QF	Accueils périscolaires		Centre récréatif des mercredis			Vacances scolaires	Espace jeunes « les roseaux »	
	Accueil matin-soir (prix/heure)	Pause méridienne (prix/repas)	Journée Repas et goûter inclus (7h30-18h30)	Matinée Avec repas (7h30-14h)	Après-midi Sans repas (13h30-18h30)	Journée Repas et goûter inclus (7h30-18h30)	Cotisation annuelle (Sept. à août)	Participation aux activités annexes
QF A : de 400€	2,10 € *	4,70 € *	12,60 €	8,70 €	6,30 €	12,60 €	10,00 €	50%
QF B : de 401€ à 800 €	2,30 € *	5,10 € *	14,70 €	10,90 €	8,40 €	14,70 €	20,00 €	60%
QF C : de 801€ à 1200 €	3,20 € *	5,80 € *	20,00 €	13,90 €	11,00 €	20,00 €	30,00 €	70%
QF D : de 1200€ à 1600€	3,70 € *	6,00 € *	24,10 €	16,10 €	13,10 €	24,10 €	35,00 €	80%
QF B : + de 1601€	3,90 € *	6,30 € *	26,20 €	18,35 €	15,20 €	26,20 €	40,00 €	90%
Communes extérieures						45,00 €		

PRÉCISE qu'une majoration de 50 % sera appliquée en cas de présence d'un enfant sans réservation préalable, conformément au règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 3 JUIN 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1^{er} juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER




- 3 JUIN 2026




Le secrétaire de séance – Bertrand BOSC

